

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !

Une démarche plus simple, accessible à tous



Service
accessible
24h/24
7 jours sur 7



Suivi en
temps réel
de votre
dossier



Aide en ligne
pour
minimiser les
erreurs de
saisie



Echanges
simplifiés avec
l'administration



Plus besoin
d'imprimer
votre
dossier

Comment déposer mon dossier de DAU en ligne ?

- ▶ Je me connecte sur le site de la CCBA, rubrique urbanisme
- ▶ Je recherche ma commune dont dépend mon projet
- ▶ Je suis les instructions de connexion
- ▶ Je choisis puis remplis le formulaire en ligne
- ▶ Je joins les documents numériques du dossier
- ▶ Je recueille le visa des parties prenantes, s'il y a lieu
- ▶ Je soumetts le dossier à l'administration

à noter qu'il est toujours possible de déposer vos demandes directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

RDV sur www.bassin-aubenas.fr/urbanisme

En cas de difficulté, contactez votre mairie

